

Dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités européennes

2009/2099(INI) - 02/04/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mettre en lumière les activités du Forum européen pour le dialogue université-entreprise dans le cadre du nouveau partenariat pour la modernisation des universités.

CONTEXTE : l'Europe aspire à devenir la première économie et société de la connaissance du monde et les universités sont, en puissance, les moteurs de cette ambition. Dans sa communication de 2006 intitulée «Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation» ([COM\(2006\)0208](#)), la Commission avait mis en évidence plusieurs domaines d'intervention, dont en particulier l'urgente nécessité de mieux faire coopérer universités et entreprises.

C'est sur cette base que la Commission a créé le Forum université-entreprise, espace européen de dialogue entre ces deux mondes. Le succès du Forum a montré à cet égard la nécessité de resserrer encore les liens entre ces deux partenaires, notamment dans la situation actuelle de récession.

La présente communication a pour but de répondre à cette nécessité en proposant un état des lieux des activités du Forum en 2008-2009 et en esquissant les actions futures à envisager dans ce domaine.

CONTENU : la présente communication a pour objectifs de:

- de faire le point sur les enseignements de la 1^{ère} année du forum et d'autres activités pertinentes organisées au niveau européen concernant les problèmes et les obstacles rencontrés dans la coopération entre les universités et les entreprises;
- de formuler des propositions pour les prochains travaux du forum;
- de définir des actions de suivi concrètes pour renforcer la coopération entre les universités et les entreprises.

1^{ère} année d'activité du Forum et principales conclusions : à ce jour, les réflexions menées par le forum peuvent être rattachées à **6 grands thèmes** :

1. **nouveaux programmes pour l'employabilité** : l'employabilité peut être considérée comme le thème central du forum. Un consensus s'est ainsi largement dégagé sur la nécessité d'un remaniement global des programmes en la matière, de même que sur la nécessité: i) d'inclure dans les cursus universitaires des compétences transversales et aisément transférables ; ii) d'améliorer les méthodes d'examen en les axant sur les apprentissages et les compétences; iii) de diversifier les méthodes d'apprentissage en vue de mettre à profit les talents issus d'environnements moins conventionnels ; iv) de renforcer l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité des programmes de recherche. Pour parvenir à modifier les programmes d'employabilité de cette manière, la Commission estime qu'il faut renforcer l'assurance de la qualité interne et les systèmes externes d'accréditation des programmes d'études (en accueillant notamment des apprenants du monde des affaires);
2. **promotion de l'entrepreneuriat** : selon la communication, l'envoi régulier d'étudiants et de membres des facultés dans les entreprises et une présence permanente d'hommes et de femmes d'affaires sur les campus aideraient à modifier la culture de l'entrepreneuriat. Il conviendrait dès lors de développer les formes actuelles de coopération avec les entreprises, en: i) modifiant la gouvernance

- et la direction des universités; ii) renforçant la formation à l'entrepreneuriat pour tous les étudiants intéressés ; iii) associant les chefs d'entreprise et les hommes et femmes d'affaires à l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les universités ; iv) amenant les professeurs et les enseignants à se former à enseigner les techniques entrepreneuriales et à être confrontés au monde des affaires ;
3. **transfert de connaissances:** pour favoriser le transfert de connaissances, la Commission estime qu'il est nécessaire que les universités : i) coopèrent mieux avec les entreprises dans un cadre amélioré et de compréhension mutuelle; ii) assurent l'interdisciplinarité des connaissances ; iii) coopèrent avec les organismes publics de recherche dans le cadre d'une stratégie claire, pour la gestion des droits de propriété intellectuelle; iv) s'ouvrent au monde des PME ;
 4. **mobilité:** les stages, les programmes de mobilité pour les chercheurs et les projets communs, qui permettent aux étudiants de travailler avec ou dans une entreprise, devraient désormais faire partie intégrante des programmes d'études dans toutes les disciplines. Pour progresser dans cette voie, il serait nécessaire que: i) la mobilité, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, soit mise en valeur et reconnue par le monde universitaire et le monde des affaires (dont les PME) ; ii) les cadres juridiques soient adaptés pour soutenir et faciliter la mobilité entre les universités et les entreprises; iii) la mobilité des universitaires, des chercheurs et des étudiants vers les entreprises soit reconnue et accréditée ;
 5. **ouvrir les universités à l'éducation et à la formation tout au long de la vie :** à une époque où le nombre d'étudiants risque de commencer à décliner pour des raisons démographiques, la formation continue devient un défi essentiel. Pourtant, les universités ne s'ouvrent qu'à une part très restreinte du marché de la formation continue. Celle-ci requiert une collaboration étroite entre le monde universitaire et celui des affaires pour permettre aux universités de cerner la demande de compétences nouvelles ou actualisées. Il est donc fondamental que : i) l'éducation et la formation tout au long de la vie fassent partie intégrante des missions et des stratégies des universités; ii) l'actualisation ou la mise à niveau des compétences soient valorisées et reconnues par les employeurs; iii) l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie soit développée;
 6. **meilleure gouvernance des universités :** le forum s'est penché sur la gouvernance aux niveaux national, régional et institutionnel comme condition préalable à une collaboration efficace entre les universités et les entreprises. Selon la communication, au niveau national, des changements sont requis dans la législation, les modalités de financement et les structures incitatives, perçus comme peu favorables, voire défavorables dans certains cas, à la coopération entre les universités et les entreprises. Une coopération efficace entre les universités et les entreprises est perçue comme un élément particulièrement important pour le développement régional. Il importe donc de : i) fixer des conditions-cadres nationales et régionales pour favoriser la coopération entre les universités et les entreprises; ii) d'inscrire la coopération universités-entreprises dans des stratégies institutionnelles ; iii) garantir la mise en place de systèmes d'incitation et d'évaluation adaptés à la mission, au rôle et à la stratégie des universités.

2. Actions futures : la Commission propose deux types d'actions de suivi. Premièrement, pour répondre au souhait des participants du forum de poursuivre et d'approfondir les travaux. Deuxièmement, le forum a circonscrit un certain nombre de questions et de voies d'action envisageables qui devraient être abordées aussi rapidement que possible. Dans ce contexte, une série d'initiatives concrètes sont proposées :

Poursuivre le dialogue :

- le forum maintiendra son activité sous forme de réunions plénières et de séminaires thématiques ; un site web sera développé ;
- il faudra associer l'État et des autorités régionales au dialogue ;
- il sera nécessaire d'aborder de nouvelles thématiques : i) la nécessité de veiller à ce que l'université réagisse avec efficacité au programme «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux» et aux problèmes posés par la récession économique; ii) les partenariats pour le développement

régional; iii) les partenariats avec les PME; iv) la diversification des méthodes d'apprentissage et le rapprochement entre les divers types d'enseignement supérieur; iv) l'assurance de la qualité et l'accréditation à l'appui de la coopération entre les universités et les entreprises.

- le forum devra s'ouvrir plus explicitement aux intervenants extracommunautaires.

Nouvelles formes de partenariats : le forum a appelé à l'instauration de nouvelles formes de partenariat structuré entre les entreprises et les universités pour la conception et l'organisation de cursus. La Commission propose d'examiner le soutien que ces partenariats pourraient obtenir des programmes communautaires pertinents, en vue de publier en 2010 des appels à propositions pour la réalisation d'actions exploratoires au titre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. La Commission examinera également comment les programmes existants – Leonardo da Vinci et Comenius par exemple – et les initiatives en cours, telles que European Schoolnet, peuvent être mis à profit pour rassembler les entreprises et les écoles dans des partenariats éducatifs, et comment encourager la coopération à travers un organisme européen de coordination. La Commission a en outre l'intention d'inviter les parties prenantes à étudier les futures possibilités de coopération entre les entreprises et les écoles et établissements de formation professionnelle lors d'une conférence. La Commission renforcera en outre le dialogue aux échelons national et régional (en mobilisant au besoin les Fonds structurels). Enfin, elle lancera une étude afin de dresser l'inventaire des bonnes pratiques utilisées en matière de coopération entre les universités et les entreprises.